



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 24 mars 2023
Présents : 18
Votants : 23

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Marie-Agnès DESCOUX, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoints
Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Arnaud SCHMITT, Jean-Marc LONGEQUEUE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Ngoc Loi TRAN a donné pouvoir à	Laurence AUDIBERT
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Hervé GUISE a donné pouvoir à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Nathalie BEELS a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME
Magali BOUARFE a donné pouvoir à	Arnaud SCHMITT

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS :

William NETO DE JESUS, Jean BÉDU, Dominique FRANÇOISE, Mapril BAPTISTA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Marie-Agnès DESCOUX a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2023-20 TAUX DE PROMOTION DES AVANCEMENTS DE GRADE ANNEE 2023

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction publique.

CONSIDERANT que le conseil municipal doit déterminer un taux d'avancement de grade en fonction des agents pouvant prétendre à un avancement pour l'année 2023.

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine BARBERO, 1^{ère} Adjointe au Maire déléguée à la Communication et à l'Administration générale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230331-2023-20-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'avancement de grade comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Taux (en %)
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 31 mars 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET


Le Maire,
Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230331-2023-20-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023